

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 4 février 2014

Monsieur Serge MULLER

Référence : **14/033/EXP**
Affaire suivie par :
Simone RENAULT
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :


Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	CEMEX Granulats Normandie
Nom du (ou des) mandataire(s)	Bruno HUVELIN
Adresse	2 rue du Verseau - Silic - 423
Code postal-Commune	94150 RUNGIS

Activité demandée : **ARRACHAGE-ENLEVEMENT-REIMPLANTATION**

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Andelys, Bouafles, Courcelles-sur-Seine	
Adresse	EURE	

Spécimen : **LES ESPECES VEGETALES**

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>toutes les espèces végétales mentionnées sur la liste jointe au document CERFA correspondant du présent dossier</i>		quantités et surfaces mentionnées sur la liste jointe au document CERFA correspondant du présent dossier	Exploitation de la Carrière du Triangle à Bouafles

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :			
Favorable :	<input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions	<input checked="" type="checkbox"/>
		Défavorable	<input type="checkbox"/>
Fait le : 17 février 2014		Signature :	
			
Serge MULLER, expert délégué flore du CNPN			

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 4 février 2014

Monsieur Serge MULLER

Référence : 14/033/EXP
Affaire suivie par :
Simone RENAULT
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :

Avis favorable à une dérogation à l'interdiction de destruction d'individus de l'espèce végétale protégée en région Haute-Normandie *Arnoseris minima* dans le cadre de l'exploitation, par la société CEMEX Granulats, de la carrière du Triangle, sur le territoire de la commune de Bouafles (27), **sous conditions** :

- (1) de mettre en exclos la zone de présence identifiée de l'espèce protégée en 2012, d'y réaliser régulièrement, en partenariat avec le CEN Haute-Normandie, un travail superficiel du sol (par hersage) et d'en récolter, selon des modalités définies avec le CBN de Bailleul, des graines si l'espèce apparaît et fructifie à la suite de ce traitement,
- (2) de réaliser un suivi annuel de l'apparition éventuelle de l'espèce protégée, avec également récoltes de graines le cas échéant, sur l'ensemble des sites potentiellement favorables de la carrière,
- (3) de confier les graines éventuellement récoltées à un agriculteur local volontaire, en partenariat avec le CEN Haute-Normandie qui en réalisera le suivi, pour leur mise en culture associée à des céréales, avec réalisation de pratiques culturales propres à assurer la conservation de l'espèce,
- (4) de mettre en œuvre des pratiques agricoles destinées à favoriser l'apparition et le développement d'*Arnoseris minima* dans les parcelles mises en culture après le réaménagement de la carrière, et d'en réaliser le suivi,
- (5) de transmettre à la DREAL Haute-Normandie, à la DDT de l'Eure, au CBN de Bailleul, ainsi qu'à l'expert délégué flore du CNPN les résultats des opérations et des suivis réalisés, qui s'intègrent dans le cadre du plan départemental d'action en faveur des espèces messicoles initié par le département de l'Eure et de la déclinaison régionale du plan national sur les messicoles.

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable : Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 17 février 2014

Signature :



Serge MULLER, expert délégué flore du CNPN